



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 17 du mois de mai, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 11 mai 2023,

Etaient présents : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL – M. CHAMBERT – M. COURTOIS - Mme FERREIRA – M. BERGER - Mme MAGNÉ – M. CHAMBELIN – Mme BOUVILLE – M. GONIDEC – Mme LAPLAIGE – Mme SCHMITT – M. GRANCHER – Mme ANDREAS – M. BELLACHES – Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – Mme DENEUVILLE - M. ROUXEL – M. NEVE – M. DUMONTIER – M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient absents :

Absents excusés :

Mme TOURON donne pouvoir à Mme SCHMITT

M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER

M. BEAUNE donne pouvoir à M. FRANÇOIS

Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à Mme FERREIRA

M. BRUCKMULLER donne pouvoir à M. COURTOIS

Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ

Secrétaire de séance : M. BERGER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 29

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

Approbation du procès-verbal du 23 mars 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du Maire

ANNEE 2023	
39	Signature d'un protocole d'accord avec le CODEVOTA-FNCTA pour deux conteries destinés aux élèves de maternelles et des classes de CE2 à CM2, ainsi que la représentation d'une pièce de théâtre qui se déroulera le mardi 28 mars 2023 à l'Espace Rive Gauche. La commune mettra à disposition la salle de l'ERG équipée et versera une participation financière de 650 € au CODEVOTA-FNCTA. Le crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

40	Signature du marché d'entretien et de création d'Espaces Verts avec la société EVEN, sise 3 rue Galois ZA PARIWEST 78310 MAUREPAS, à partir du 1er mars 2023, reconductible exprèssement trois fois, soit jusqu'au 28 février 2027. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants et un maximum de 171 659€ HT par an devra être respecté.
41	Signature du marché d'entretien et de création d'Espaces Verts avec la société VERTE ENTREPRISE, sise 30 rue de l'Égalité 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY, à partir du 1er mars 2023, reconductible exprèssement trois fois, soit jusqu'au 28 février 2027. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants et un maximum de 171 659€ HT par an devra être respecté.
42	Désignation de Maître MONCONDUIT (contentieux d'urbanisme)- Requête en annulation des refus au certificat d'urbanisme opérationnel (CU) en date du 13 janvier 2023 et à la déclaration préalable (DP) en date du 15 décembre 2022. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants pour un montant forfaitaire de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC sous l'imputation 62268/020/URBA, engagement 331.
43	Marché de fourniture et livraison de repas pour la crèche (Lot 2). Le marché est signé avec la société SOREST sise 63 boulevard de Verdun 95220 HERBLAY à partir du 1er avril 2023, reconductible tacitement 3 fois , soit jusqu'au 31 mars 2027. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
44	Marché de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire et l'ALSH (Lot 1). Le marché est signé avec la société ARMOR CUISINE sise 8 rue Lavoisier 93000 BOBIGNY à partir du 1er avril 2023 reconductible tacitement 3 fois soit jusqu'au 31 mars 2027. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
45	Marché de fourniture et livraison de repas pour le portage à domicile des seniors (Lot 3). Le marché est signé avec la société SOREST sise 63 boulevard Verdun 95220 HERBLAY à partir du 1er avril 2023 reconductible tacitement 3 fois soit jusqu'au 31 mars 2027. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 du CCAS.
46	Convention de formation TRANS-FAIRE pour la formation de M. Victor DEHE en vue de l'obtention du certificat complémentaire "Direction d'un accueil collectif de mineurs" pour un coût de 1750 € payables en 4 fois (3 versements de 300 € en 2023 et 1 versement de 850 € en 2024). Les crédits nécessaires au paiement de cette formation sont prévus à l'article 6184 du Budget Primitif 2023 et 2024.
47	Signature de l'acte de sous-traitant avec la société AXIMUM, sise 58 quai de la Marine 93450 L'ILE SAINT DENIS, sous-traitant de la société EIFFAGE, pour le marché global de performance associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif intérieur - extérieur, d'éclairage de mise en valeur, de signalisation lumineuse tricolore et des illuminations festives de la ville de Mériel. L'acte est signé au montant de 2 200 € HT et le sous-traitant ne bénéficie pas du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
48	Signature d'un avenant n°2 avec la société ALPES CONTROLES sise 3 bis impasse des Prairies PAE des Glaisins 79940 ANNECY, titulaire de la mission de contrôle technique pour la réhabilitation des locaux de la Police Municipale de la ville de Mériel. L'avenant sera sans incidence financière sur le marché.
49	Signature d'un contrat de maintenance du logiciel FLUXNET avec la société INMC - IDÉATION sise 7 rue du Vallard 80800 VILLIERS-BRETONNEUX. Le contrat est signé pour une durée d'un an reconductible 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2025. Le coût annuel s'élève à 694,20€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants et l'engagement a été créé.

50	Signature de l'acte de sous-traitance avec la Société Nouvelle Etienne Pelle domiciliée 71 avenue A. Maginot 94400 VITRY SUR SEINE, sous-traitant de la société EVEN pour les travaux d'élagage, sans le marché d'entretien et de création d'espaces verts de la ville de Mériel. L'acte est signé au montant de 20 000€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 et suivants.
51	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société PFM domiciliée 34 avenues d'Alsace Lorraine 91530 PARAY-VIEILLE-POSTE, sous-traitant de la société SAS ECM pour les travaux de curage, renforcement de poutre, démolition, travaux d'infrastructure, dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. L'acte est signé au montant de 26 595€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 et suivants.
52	Signature d'un contrat avec les Scouts Guides de France sise à Arcueil (94) pour le séjour organisé par l'ALSH du 17 au 21 juillet 2023 à destination de 24 enfants de la ville âgés de 6 à 11 ans. Le devis s'élève à 5 007,40€ TTC et il sera versé un acompte de 1 556,22€ TTC avant le 13 mai 2023 et le solde, soit 3 451,18€ TTC, sera versé à réception d'une facture émise par les Scouts Guide de France à la fin du séjour. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 sur le compte 6042 331.
53	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société RENOVACIA domiciliée 11 allée des Œilletés 78300 POISSY, sous-traitant de la société ETT pour les travaux de plomberie et second œuvre, dans le marché d'extension de l'école maternelle Château Blanc de la ville de Mériel. L'acte est signé au montant de 80 000€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
54	Signature de l'acte de sous-traitance avec la société AXE SIGMA domiciliée ZA Les Portes Du Vexin 34 rue Amphère 95300 ENNERY, sous-traitant de la société UFS pour les travaux de signalisation horizontale et verticale, dans le marché de création et entretien de voirie et réseaux divers de la ville de Mériel. L'acte est signé au montant de 15 000€ HT et le sous-traitant pourra bénéficier du paiement direct. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.
55	Signature du contrat avec le prestataire "Sté Dance and Circus Event" pour un concert qui se déroulera le samedi 1er juillet 2023 dans le parc du Château Blanc avec le groupe LES FORBANS. La Commune prendra en charge les droits d'auteur et afférents, les repas des artistes et versera au prestataire la somme de 10 800€ HT, TVA 5.5%, soit 11 394€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

DELIBERATION N°1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal **DECIDE**, à 26 voix pour et 3 contre que sont **M. ROUXEL, M. NEVE et M. DUMONTIER, de supprimer au tableau des effectifs du personnel communal :**

- 1 poste à temps complet de Directeur de Cabinet au grade d'attaché principal
- 1 poste à temps complet d'agent d'accueil et secrétaire administrative de la Police Municipale au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Et de créer au tableau des effectifs du personnel communal 1 emploi à temps complet de Directeur de Cabinet au grade d'attaché.

DELIBERATION N°2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal **DECIDE**, à l'**unanimité**, d'approuver le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, conformément aux résultats ci-dessous :

	Résultat exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	1 440 389.85 €	515 730.01 €	586 401.78 €	1 511 061.62 €
Investissement	385 265.72 €		-1 235 631.59 €	- 850 365.87 €
Total	1 825 655.57 €	515 730.01 €	- 649 229.81 €	660 695.75 €

DELIBERATION N°3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** (7 abstentions que sont : M. JEANRENAUD, Mme DENEUVILLE, M. ROUXEL, M. NEVE, M. DUMONTIER, M. RUIZ et Mme DOUAY) dont Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, d'approuver le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2022.

DELIBERATION N°4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** (7 abstentions que sont : M. JEANRENAUD, Mme DENEUVILLE, M. ROUXEL, M. NEVE, M. DUMONTIER, M. RUIZ et Mme DOUAY) d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement compte 002*:	195 081.97 €
Section d'investissement compte 001*:	-850 365 .87 €
Section d'investissement compte 1068*:	1 315 979.65 €
Total	660 695.75 €

*002= résultat reporté ou anticipé en recette de fonctionnement

001= résultat reporté ou anticipé en recette d'investissement

1068= Excédents de fonctionnement capitalisés

DELIBERATION N°5 : UTILISATION DU FSRIF (FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE) ANNÉE 2022

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport d'utilisation du fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2022.

DELIBERATION N°6 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET FREE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE MOBILE AVENUE DES CHENES

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser l'installation d'une antenne FREE MOBILE avenue des chênes, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, de prendre note que la redevance annuelle s'élèvera à la somme de 11 000€ et que pour la première échéance, le loyer sera calculé prorata temporis entre la date du lancement des travaux et la fin de la période en cours.

DELIBERATION N°7 : APPROBATION DU PROCES6VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE AU SIAVOS

Le conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de valider le procès-verbal du transfert des réseaux et des ouvrages des eaux usées et des eaux de pluviales entre la commune de Mériel et le SIAVOS, de signer le procès-verbal annexé à la délibération retraçant le bilan du budget assainissement de la commune et **DIT** que la commune procédera à la mise en application des écritures comptables nécessaires au transfert de compétences selon les propositions du trésorier de l'Isle-Adam.

Prochain Conseil municipal le 29 juin 2023
Le Maire clôt la séance à 21h20